

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
19, rue du moulin
60300 MONTLOGNON

Envoyé en préfecture le 17/02/2022

Reçu en préfecture le 17/02/2022

Affiché le 17/02/2022

ID : 060-256000217-20220211-2022_06-CC

Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Convocation envoyée
le 27/01/2022

Délibérations affichées

le : 15/02/2022

Nombre de membres :

En exercice15.....
Présents8.....
Votants.....8.....

L'an deux mille vingt-deux, le 11 février à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), Yves BIANCINI (délégué suppléant de BOREST), **Hervé LECOEUR** (Titulaire de FONTAINE-CHAALIS), **Daniel FROMENT et Gilles TESSON** (délégués Titulaires de MONTLOGNON), **Guy-Pierre de Kersaint et Pierre BACOT** (Délégué suppléant de VERSIGNY).

Absents : Julien BOCQUILLON, Frédéric DOURIEN, Bruno SICARD, Germano de FREITAS, Adelino RODRIGUES, Olivier DELORME, Vincent DESBOIS.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Pierre BACOT.

2022 06– Autorisation donnée au Président pour la signature d'une convention entre la commune et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Montlognon pour l'occupation d'une pièce à usage de bureau à l'étage de la mairie.

Depuis sa création, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) de Montlognon a son siège social à la mairie de Montlognon, 19 rue du moulin.

La commune dispose de locaux à l'étage de la mairie qui permettraient d'accueillir le secrétariat du SIAEP de Montlognon dans un espace plus confortable que celui actuellement utilisé (salle du conseil avec installations informatiques mobiles).

La mise à disposition de cette salle et de l'espace toilettes et cuisine commun à l'étage nécessite la signature d'une convention entre la commune de Montlognon et le SIAEP de Montlognon.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise à signer une convention de mise à disposition d'une salle à usage de bureau entre la commune de Montlognon et le SIAEP de Montlognon.
- Donne délégation au président pour prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement et d'inscrire chaque année les ressources nécessaires aux budgets.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour copie certifiée conforme
Le Vice-Président
Gilles TESSON

